



Directive Ambition-Label

Art. 1 Clubs concernés	2
Art. 2 Catalogue des critères	3
Art. 3 Encadrement du Label	3
Art. 3.1 Encadrement	3
Art. 4 Devoirs des clubs	3
Art. 4.1 Tâches, compétences et obligations	3
Art. 4.2 Délais	3
Art. 5 Modalités de paiement	4



Valable dès la saison 2024/2025

Art. 1 Clubs concernés

Selon les dispositions réglementaires, certaines catégories sont soumises de manière contraignante au «Label Ambition».

Peuvent participer:

Club	Région	U17-Top	U20-Top	Nombre équipes
SC Rapperswil-Jona Lakers	OS	U17-Top		1
ZSC Lions	OS		U20-Top	1
GCK Lions	OS	U17-Top		1
EHC Winterthur	OS	U17-Top	U20-Top	2
EHC Chur Capricorns	OS	U17-Top	U20-Top	2
EHC Bülach	OS	U17-Top	U20-Top	2
SC Rheintal	OS	U17-Top		1
HC Thurgauer Young Lions	OS	U17-Top	U20-Top	2
EHC Dübendorf	OS	U17-Top		1
EHC Frauenfeld	OS	U17-Top		1
EHC Wetzikon	OS	U17-Top		1
HC Ajoie	SR	U17-Top	U20-Top	2
EHC Visp/Valais-Wallis Future	SR	U17-Top	U20-Top	2
HC La Chaux-de-Fonds	SR	U17-Top	U20-Top	2
CP de Meyrin	SR	U17-Top		1
EHC SenSee-Future	SR	U17-Top		1
HC Valais Chablais Futur	SR	U17-Top	U20-Top	2
HC Forward-Morges	SR	U17-Top	U20-Top	2
HC Yverdon les Bains	SR	U17-Top		1
Le Griffons	SR	U17-Top		1
HC Trois-Chêne	SR	U17-Top		1
EHC Basel Nachwuchs	ZS	U17-Top	U20-Top	2
EHC Olten	ZS	U17-Top		1
HC Dragon / EHC Thun	ZS	U17-Top	U20-Top	2
SC Langenthal Nachwuchs AG	ZS	U17-Top	U20-Top	2
GDT Bellinzona	ZS	U17-Top		1
SC Lyss	ZS	U17-Top		1
EHC Burgdorf I	ZS	U17-Top		1
HC Innerschwyz Future	ZS	U17-Top		1
HCB Chiasso	ZS	U17-Top		1
		29	13	42
Totale participants	30	30		



Art. 2 Catalogue des critères

Le catalogue des critères complet figure en annexe. Le catalogue est publié sur le site web.

Critères rouges : Les clubs doivent connaître ces critères, la saisie et l'évaluation s'effectuent directement via la SIHF.

Art. 3 Encadrement du Label

Le Comité technique a la charge de la mise en œuvre technique et du contrôle de la qualité du Label Ambition.

Art. 3.1 Encadrement

Les questions d'ordre sportif doivent être adressées aux instructeurs SIHF.

Assistance technique en cas de questions concernant la plateforme web : Nadine Peduzzi

Art. 4 Devoirs des clubs

Art. 4.1 Tâches, compétences et obligations

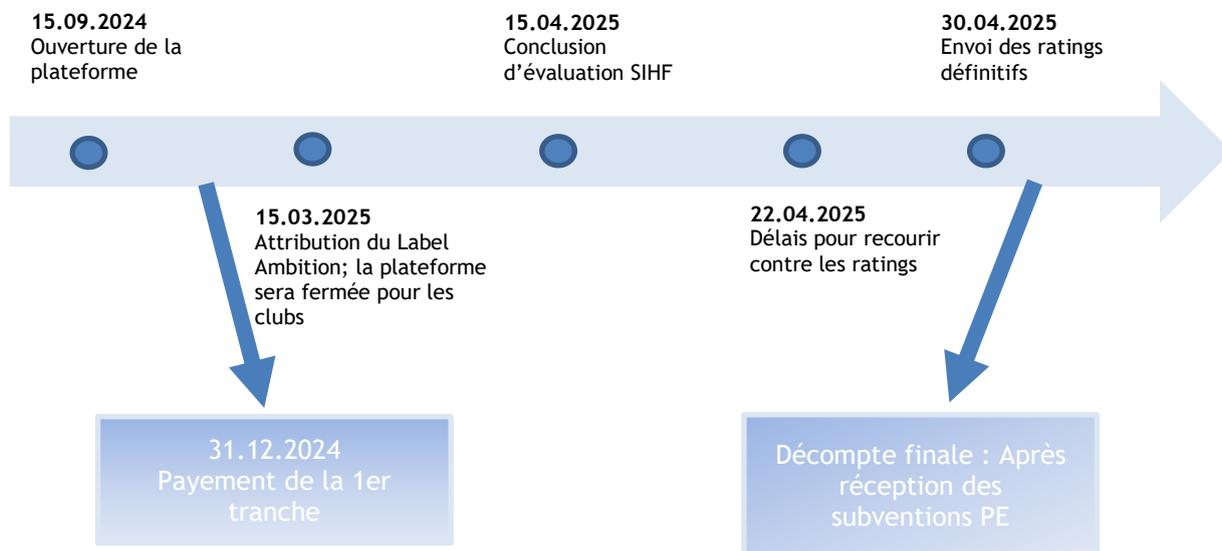
- Les compétences des différents acteurs et groupes sont définies dans le règlement du Label Ambition
- Tous les clubs participants ou le Comité technique peuvent déposer des demandes jusqu'à 20 jours avant l'assemblée Label correspondante. Le catalogue des critères fait partie intégrante des Directives.
- Participation à la réunion annuelle «Label Ambition»
- Les clubs doivent remplir dûment le Label Ambition en tant que critère «Ambition-Label 24/25».

Art. 4.2 Délais

Date	Description	Responsabilité
15.09.2024	Ouverture de la plateforme Label	SIHF
31.12.2024	Facturation 1ère partie des subventions selon Art. 5	Club
15.03.2025	Attribution du Label Ambition: la plateforme pour les clubs sera fermé	Club
15.04.2025	Conclusion de l'évaluation	SIHF
22.04.2025	Délais pour recourir contre les ratings (7 jours)	Club
30.04.2025	Envoi des ratings définitifs	SIHF
31.05.2025	Facturation selon le rating définitifs	Club



Directive Ambition-Label



Art. 5 Modalités de paiement

Les montants sont communiqués. Le club établit une facture pour le montant le concernant. 1^{re} tranche au 31 décembre 2024.

Le club peut facturer un montant forfaitaire pour chaque équipe :

Équipe	Montant
U20-Top	CHF 16'000.00
U17-Top	CHF 2'000.00

Le décompte final et le paiement final selon le rating définitif et déduction faite de la 1^{re} tranche (en fonction de la réception des contributions en faveur de la promotion de la relève destinées au Label Ambition).